

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 08 FEVRIER 2023

13- Objet : INTEGRATION DE VOIES ET MISE A JOUR DU TABLEAU D'IDENTIFICATION DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

N° Ordre : DE-012-2023

Rapporteur : Francis Malisani, vice-président à la voirie

Nomenclature : 8 3 domaines de compétence par thème - voirie

L'an deux mille vingt-trois, le 08 février à 19h30, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Bruch, après convocation du 1er février 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (38) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Michel DAUNES
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fioux : M. Joël AREVALILLO
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : -
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIERS
Le Frechou : M. Pierre REAU, suppléant
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jean-Michel MANABERA
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : -
Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM Serge ARNAUNE, Hugues DAVID et Nicolas LACOMBE
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : -
Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (13) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIE

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA à M. Lionel LABARTHE

Mézin : M. Jacques LAMBERT à Mme Dominique BOTTEON

Montesquieu : M. Alain POLO à M. Ludovic BIASOTTO

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Hugues DAVID, Mme Ana-Paula BES à M. Serge ARNAUNE, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à Mme Stéphanie GARBAY et M. Frédéric SANCHEZ à Mme Michelle AUTIPOUT, M. Patrice DUFAU à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à Mme Edith BUSQUET, M. Patrick GOLFIER à Mme Evelyne CASEROTTO

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE à M. Alain LORENZELLI

Membre absent excusé (4) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Lavardac : M. Georges BARBARA

Le Frechou : M. André APPARITIO, suppléé par M. Pierre REAU

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (0) :

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 38

Votants : 51

Absents : 17

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 13

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Voirie – Création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réunion de la commission voirie restreinte du 23/11/2021 au cours de laquelle le protocole et les conditions d'intégration de nouvelles voies ont été établis,

Vu les visites d'intégration organisées le 09/02/2022, le 31/03/2022 et le 09/05/2022 par la commission voirie restreinte,

Vu la délibération n° DE-170-2019 du 26 décembre 2019 définissant l'intérêt communautaire et l'étendue de la compétence voirie,

Vu la délibération n° DE-051-2021 du 19 mai 2021 approuvant la Charte Voirie d'Albret Communauté,

Vu la délibération DE-106-2022 du 21 septembre 2022 concernant la dernière mise à jour du tableau d'identification de la voirie communautaire,

Depuis 2019, des demandes d'intégration de voies au tableau de voirie communautaire ont été formulées par les communes de Nérac, Lavardac, Vianne et Réaup-Lisse. Ces demandes ont été mises en attente durant la rédaction de la Charte Voirie. Cette dernière, approuvée par délibération en mai 2021, a défini les critères d'intégration de nouvelles voies.

En novembre 2021, la commission voirie restreinte a établi un protocole d'intégration qui vise à analyser chaque demande par le biais de visites sur le terrain. Au cours de ces visites, des élus de la commission, accompagnés par les techniciens d'Albret Communauté, ont décidé que certaines voies pouvaient être intégrées de par leurs caractéristiques techniques et de par leur état. D'autres nécessitent des travaux avant intégration et feront l'objet d'une prochaine délibération.

En conséquence, Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau de voirie d'intérêt communautaire comme suit :

Commune de Nérac :

- CR 56 Chemin de Tressos sur 300 ml
- CR 130 Chemin du Camus : 2^{ème} partie sur 470 ml
- CR Chemin du Brana sur 440 ml

Commune de Lavardac et Commune de Vianne :

- CR 5 Chemin de Sainte Marthe ou Chemin de Brousteau situé sur les deux communes sur 570 ml

Commune de Réaup-Lisse :

- Chemin des roseaux sur 130 ml

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'intégrer** les voies citées ci-dessus,
- ▶ **De modifier** en conséquence les tableaux de voirie des communes de Nérac, Lavardac, Vianne, et Réaup-Lisse,
- ▶ **D'annexer** les tableaux de voirie des communes de Nérac, Lavardac, Vianne et Réaup-Lisse.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

Publication le : **15 FEV. 2023**

